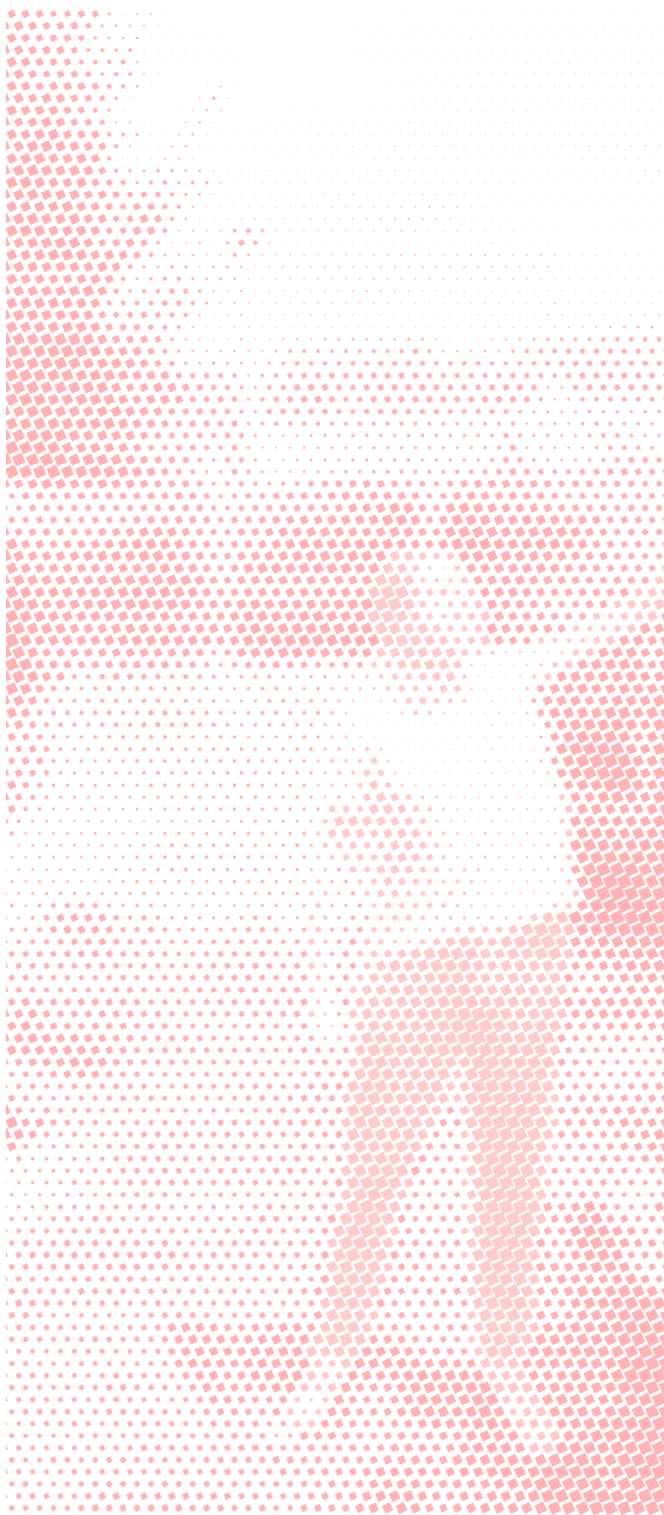


devenir•art

devenir•
réseau
des arts visuels
en Centre-Val de Loire

art

Quels espaces de
travail pour la création
en arts visuels ?



En Centre-Val de Loire, comme dans de nombreuses régions, on note un déficit d'espaces de création pour les artistes.

Après l'expérience liée à la pandémie, le rôle de la culture en général n'a jamais été si prépondérant pour maintenir le lien social, favoriser le mieux-vivre et proposer d'autres regards sur notre société.

Par ailleurs, la création artistique, toujours en mouvement, doit trouver d'autres manières d'être, de transmettre, d'interagir, de penser le monde.

Pour cela, il est nécessaire que les artistes, dont la précarité met en péril la création, aient des conditions de travail adéquates, la première d'entre-elles étant l'accès à un espace de travail adapté.

Le développement de lieux de travail et de production permanents et temporaires, de long ou de court terme, favorise la structuration de l'activité professionnelle des artistes actif-ves sur les territoires et stimule les dynamiques de scènes artistiques, que ce soit dans les centres urbains de la région ou dans les communes rurales.

Par ailleurs, ces espaces de travail permettent de valoriser et de faire revivre des espaces patrimoniaux, des espaces industriels, agricoles, commerciaux ou tertiaires désaffectés, du bâti public sous-employés, et d'autres types de lieux encore selon les contextes.

La présence artistique, l'effervescence créative, l'interaction avec les publics générées par ces espaces de travail, sont une plus-value pour les territoires où les artistes s'implantent, vivent et travaillent.

L'organisation de manifestations, d'expositions, de collaborations avec les structures locales (notamment scolaires) participe de la mise en œuvre des droits culturels, et crée une richesse économique, sociale, ainsi qu'en termes de développement et d'attractivité du territoire.

**Vous aussi,
accompagnez la
création d'espaces
de travail pour
les artistes !**

④ Expériences exemplaires

- ⑥ **L'AUTRE LIEU**
Société d'économie mixte locale, association, métropole de moins de 200 000 habitant·es
- ⑦ **LES ATELIERS DE LA DIODE**
Propriété collectivité, association, métropole de moins de 300 000 habitant·es
- ⑨ **LES ATELIERS DE LA MORINERIE**
Propriété privée, entreprise, métropole de moins de 300 000 habitant·es
- ①⑩ **LES ATELIERS D'ARTISTES DE BESANÇON**
Propriété collectivité, association, métropole de moins de 200 000 habitant·es
- ④② **CENTRALE 7**
Propriété collectivité, association, communauté de communes de moins de 20 000 habitant·es
- ④④ **PAMELA ARTIST RUN SPACE**
Propriété privée, association, métropole de moins de 300 000 habitant·es

①⑥ Mobiliser des ressources budgétaires

①⑨ Ressource juridique

②⑩ Bibliographie

Objectifs de la plaquette

Cet outil propose au travers de quelques exemples de lieux de création implantés dans des contextes variés, une « base méthodologique » pour envisager les leviers pour le développement d'ateliers d'artistes collectifs comme individuels, portés par des initiatives publiques, privées ou associatives, dans le but *in fine* de soutenir la création, créer du lien avec la population locale, valoriser le patrimoine, augmenter l'offre culturelle du territoire.

① Expériences exemplaires

L'AUTRE LIEU

Tiers-lieu culturel et citoyen créé en janvier 2020, l'Autre Lieu est implanté dans un ancien hôpital de la Marine française à Cherbourg-en-Cotentin. Le Conseil Départemental de la Manche a signé un bail emphytéotique avec la SHEMA, société d'économie mixte de dimension régionale, opérateur de proximité spécialisé dans l'aménagement et dans la gestion des espaces publics. C'est la SHEMA qui met à disposition des espaces à l'association l'Autre Lieu.

Espaces de travail : 3 studios de 83 m², 186 m² et de 88 m², 2 plateaux de 200 m² (équipés d'une scène) et 400 m², 22 chambres, 1 appartement, des communs (cuisine, salle à manger, buanderie, etc.) sur un parc arboré de 10 hectares.

Tarifs : Le coût est évalué via une grille tarifaire, selon la demande de l'artiste.

Durée de mise à disposition : Variable en fonction des projets.

Mode d'attribution : Sur candidature spontanée ou appel à projets.

Outils mis à disposition : L'association met à disposition de vastes espaces pour des résidences artistiques, des tournages et des événements publics ou privés. C'est un lieu de rencontres, d'expérimentations collectives, d'initiatives et de mixité sociale propice au réseautage ainsi qu'à l'émergence de projets artistiques, culturels et citoyens. Tous ces équipements de travail de qualité favorisent l'expression culturelle dans des valeurs de partage et d'échange.

Équipe : 4 ETP, dont une administratrice générale, un responsable des hébergements, une chargée de communication et un régisseur de site, ainsi qu'une personne en service civique et une vingtaine de bénévoles.

Soutiens et partenaires : La SHEMA, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Conseil Départemental de la Manche, l'École Supérieure d'Arts & Médias Cherbourg-en-Cotentin.

Financeurs : La Ville de Cherbourg-en-Cotentin et le Conseil Départemental de la Manche.

Modèle économique : Budget annuel d'environ 300 000 €, dont 125 000 € de charges locatives et 115 000 € de salaires.

CONTACT

info@lautre-lieu.fr · 02 33 93 88 73
www.lautre-lieu.fr

LES ATELIERS DE LA DIODE

Créée en 2013, l'association Les Ateliers propose aux créateur·ices des arts visuels la possibilité de poursuivre leurs recherches dans des conditions professionnelles de production et d'accrochage. Les Ateliers ont récemment déménagé sur le site de la Diodé, une friche culturelle à Clermont-Ferrand. Le lieu fonctionne sur la mutualisation d'outils, d'idées et de savoir-faire, où le croisement des expériences permet de répondre à des préoccupations personnelles autant qu'à des projets collectifs.

Espaces de travail : Le site se compose de 16 ateliers individuels et de 1 atelier projet.

Tarifs : Tarif unique de 50 € par mois pour un atelier de 25 à 35 m².

Durée de mise à disposition : Actuellement, 6 mois, mais elle passera prochainement à 1 an.

Mode d'attribution : Jury collégial formé par les membres du collectif.

Outils mis à disposition : Un espace d'exposition, uniquement dédié à l'accrochage, l'expérimentation et la prise de vue, est d'une surface de 70 m² (hauteur sous plafond : 7 m). Les Ateliers proposent des espaces techniques avec un équipement professionnel élémentaire, pour le bois et le métal. Une communication est offerte via le site internet et les réseaux sociaux de l'association.

Initiateur : L'association a été fondée par des artistes du territoire clermontois regroupés en collectif pour porter un projet d'ateliers d'artistes. Suite à des discussions engagées avec les collectivités, Clermont Auvergne Métropole s'est positionnée en interlocutrice et en porteuse de projet qui s'est concrétisé par l'installation du collectif dans un local situé dans la zone du Brézet. En 2014, les membres du collectif ont évolué et l'association a commencé à accueillir des artistes de passage en lançant des appels à candidatures de mise à disposition d'ateliers sur des périodes définies pour les artistes en ayant le besoin. La proximité avec le dispositif Artistes en résidence a aussi été le point de départ d'expositions d'un soir et d'échanges variés.

Équipe : Les membres bénévoles du collectif.

Soutiens et partenaires : Les trois hangars constituant le site ont spécialement été réhabilités et mis à disposition par Clermont Auvergne Métropole, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les Ateliers ont un conventionnement avec l'ESACM depuis 2015, afin de favoriser les échanges, les possibilités de stages pour les étudiant-es, de mises à dispositions d'ateliers selon les besoins (projets spécifiques, soutenances de diplômes, expositions).

Les artistes des ateliers ont également la possibilité d'utiliser le matériel de production et de bénéficier du conseil des techniciens de l'école d'art.

Financeurs : Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le ministère de la Culture (Drac Auvergne-Rhône-Alpes).

Modèle économique : Non communiqué.

CONTACT :

contact@lesateliers.eu
<http://www.lesateliers.eu/>

LES ATELIERS DE LA MORINERIE

Les Ateliers de la Morinerie, ce sont 15 000 m² de friche industrielle reconvertie en un lieu pluridisciplinaire (arts plastiques, arts du spectacle, artisanats d'art...), regroupant plus de 60 ateliers d'artistes à Saint-Pierre-des-Corps dans la métropole de Tours. Depuis 2007, Clén, mécène engagé, dédie pleinement cet espace au soutien de la création artistique. Le site accueille aujourd'hui une centaine d'artistes et d'artisan-es, ainsi qu'une cinquantaine d'associations.

Espaces de travail : 15 000 m² découpés en 64 ateliers d'artistes de tailles variables, individuels ou collectifs.

Tarifs : Non communiqué.

Durée de mise à disposition : Suivant les besoins. La majorité des occupant-es signe un bail sur 3/6/9 ans, ou dérogatoire sur 1 ou 2 ans.

Mode d'attribution : Candidature spontanée ou cooptation.

Outils mis à disposition : La Société Clén dédie au projet 2 salariés à mi-temps, ainsi qu'un showroom pour des expositions individuelles ou collectives. Des portes ouvertes sont organisées chaque année réunissant grand public et professionnel·les des arts visuels.

Initiateur : Partant du constat d'un manque d'ateliers pour les artistes, Annie Catelas s'engage en 2007 dans la mise à disposition croissante d'espaces pour les artistes tourangeaux.

Équipe : 1,5 ETP salarié à la coordination et régie du site.

Financeurs : Le projet est entièrement financé par les loyers et la société Clén.

Modèle économique : Non communiqué.

CONTACT

Annie Catelas

Fondatrice et coordonnatrice

annie.catelas@gmail.com · 06 47 82 34 34

<https://ateliersdelamorinerie.com/>

LES ATELIERS D'ARTISTES DE BESANÇON

Nés sous l'impulsion de la Ville de Besançon en 2014, les Ateliers d'Artistes accueillent des artistes plasticien·nes. Le site comprend 10 ateliers individuels et 2 espaces plus vastes, destinés aux collectifs et aux associations. L'ensemble est réparti sur 600 m². La Ville de Besançon est gestionnaire de ce site situé dans une ancienne caserne militaire au sein d'un éco-quartier en pleine mutation. Une à deux fois par an, des portes ouvertes sont organisées par l'association AVE (Ateliers Vauban) afin de faire découvrir au public les lieux et de présenter le travail des artistes résident·es.

Espaces de travail : Le site se compose de 2 ateliers dits collectifs d'environ 100 m², 4 ateliers individuels de 30 m², et 6 ateliers individuels de 20 m². Chaque atelier dispose d'un point d'eau et de prises électriques monophasées, exceptés pour les ateliers collectifs qui disposent d'une prise triphasée. Les espaces individuels sont séparés par des murs hauts dépourvus de faux plafonds. Cette ouverture contraint donc l'usage de produits composés de solvants.

Tarifs : Les artistes paient une participation aux charges mensuelles de 140 € pour un atelier de 100 m², de 75 € pour un atelier de 30 m² et de 60 € pour un atelier de 20 m².

Durée de mise à disposition : 3 ans.

Mode d'attribution : Sur appel à candidatures. Les demandes sont étudiées par Mme la Maire ou son représentant·e, la DGAS Culture de la Ville de Besançon, la directrice des musées de Besançon, le directeur de l'ISBA, la directrice du FRAC Franche-Comté, le réseau Seize Mille et l'association AVE.

Outils mis à disposition : Le site dispose d'un espace de convivialité commun, ainsi que d'une salle d'exposition de 50 m² gérée par l'association AVE composée d'artistes des ateliers.

Initiateur : Depuis l'ouverture de ce site en janvier 2014, 60 artistes ont bénéficié de la mise à disposition d'ateliers aménagés. Le bâtiment est intégré dans le projet Eco-Quartier Vauban en cours de construction en zone urbaine à Besançon (ville de 120 000 habitants environ). Le bâtiment appartient à la Ville de Besançon et a fait l'objet d'une réhabilitation préalable. La Ville de Besançon, par le biais de la direction Action Culturelle, assure la gestion du site et accompagne l'association AVE — composée d'artistes bénéficiant des ateliers.

Équipe : Direction Action Culturelle

Soutiens et partenaires : Projet géré par la Ville de Besançon.

Financeurs : Ville de Besançon.

Modèle économique : Non communiqué.

CONTACT :

Anne-Sophie Chapellière

Chargée de gestion

action.culturelle@grandbesancon.fr

anne-sophie.chapelliere@grandbesancon.fr

03 81 61 51 01

www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/culture/besancon-territoire-de-creation/

Installée depuis 2006 sur la friche industrielle des anciennes Mines de Fer de Segré-en-Anjou Bleu dans le Maine-et-Loire, l'association Centrale 7 propose des ateliers aux artistes, collectifs, compagnies... et travaille à la création et à la diffusion artistique en milieu rural. Situé à 7 km de cette ville de 18 500 habitant·es, le pôle associatif au sein duquel est implanté Central 7 est accessible en voiture depuis Angers (40 min), Nantes (1h 15) et le Mans (1 h30). Le projet est structuré en association loi 1901.

Espaces de travail : Le lieu se compose de 13 ateliers pour artistes permanents ou temporaires. En tant que résident·e temporaire, vous bénéficiez d'un accès aux ateliers afin de créer votre projet. Le site comprend également 1 hall d'expo ; 1 espace de médiation ; 1 atelier de sérigraphie ; 2 bureaux avec ordinateur ; quelques salles communes pour passer des moments ensemble, manger, cuisiner ; ainsi qu'un lieu d'hébergement et un grand espace pour organiser des événements en extérieur.

Tarifs : Tou·te usager·ère doit adhérer à l'association et s'acquitter de la cotisation annuelle de 10 €. Le coût mensuel d'un atelier pour un·e artiste résident·e est de 70 € tout compris. Le coût mensuel pour une personne accueillie ponctuellement : 75 € pour la location d'un atelier + 75 € pour l'hébergement OU 30 € de charge si la personne réside dans son camion ou sa caravane.

Durée de mise à disposition :

- Ⓣ Artistes résident·es : à durée indéterminée.
- Ⓣ Artistes accueilli·es ponctuellement : variable de 1 semaine à plus de 3 mois.

Mode d'attribution : Pour les artistes résident·es : titre de statut professionnel (URSSAF artistes-auteur·rices).

Pour les artistes accueilli·es ponctuellement : titre de statut professionnel (URSSAF artistes-auteur·rices) ou en démarche de professionnalisation.

Outils mis à disposition : Les artistes résident·es peuvent avoir accès :



Ⓣ **Aux outils de communication**, sous la forme d'une fiche artiste sur le site de Centrale 7 (2000 visiteur·euses/mois), présence dans le book des artistes de l'association, et relais des actualités de l'artiste sur les réseaux sociaux de Centrale 7.

Ⓣ **À la liste de diffusion mensuelle de Centrale 7** (partage d'informations, appels à projets, invitations à des vernissages, etc.)

Ⓣ **À la possibilité de donner des cours, stages et ateliers pédagogiques** rémunérés, auprès de structures socio-culturelles du territoire et de particuliers, via une coordination assurée par l'association.

Ⓣ **À des résidences de création et à des expositions** à Centrale 7 ou à l'extérieur.

Une cotisation mensuelle de 15 €/mois permet aux artistes associé·es (sans atelier) de bénéficier de la communication sur leurs projets de territoire.

Initiateur : Ce projet, initié par les artistes Jimmix et Cécile Pavec, a été réalisé en association avec la mairie de Segré-en-Anjou Bleu et le Département du Maine-et-Loire.

Équipe : 2 ETP à la coordination administrative, des services civiques et stagiaires, ainsi que des bénévoles.

Soutiens et partenaires : Centrale 7 est en partenariat avec l'ASP (État - Service civique), l'Observatoire des Politiques Culturelles, la Région Pays de la Loire, le Conseil Départemental du Maine-et-Loire, la direction départementale de la Cohésion Sociale 49, Anjou Bleu-Pays Segréen, l'Office du Tourisme Anjou Bleu, la commune déléguée de Nyoiseau, la commune nouvelle de Segré-en-Anjou-Bleu, le réseau Fraap, le Pôle Arts Visuels des Pays de la Loire, le Parc de Terre Noire, l'association de sauvegarde des Mines de Fer de Nyoiseau, le FLEP de Noyant, Le Quai d'Angers, le 122 à Angers, Anjou Sport Nature, l'association CitéMonde, les commerçants et artisans du Segréen.

Financeurs : Le projet est financé par la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu qui vient verser une aide 5 000 euros par mois, le Département du Maine-et-Loire, la Région Pays de la Loire et les mécènes locaux.

Modèle économique : Le budget annuel 2021 était d'environ 83 000 €, dont 32 000 € de charges de personnel, 13 000 € de dépenses liées aux expositions et aux événements, ainsi que 9 000 € de dépenses liées aux ateliers de pratiques artistiques. Les recettes proviennent à 35 % des aides exceptionnelles Covid 19, 32 % des subventions d'exploitation, 21 % des entrées des expositions et événements et 14 % des ateliers de pratiques artistiques.

CONTACT
Emilie Noël
Directrice

centralesept@gmail.com • 02 41 61 30 34
<https://centrale7.net/>

PAMELA ARTIST RUN SPACE

Pamela Artist Run Space est un rassemblement d'artistes contemporain-es qui vivent et travaillent à Nîmes. C'est un espace de travail, de production et de diffusion. L'espace de travail modulable permet d'accueillir des expositions temporaires qui visent à diffuser le travail des membres, mais d'artistes invités à exposer. Pamela n'est pas un collectif, mais plutôt une addition de compétences et de réseaux. Les ateliers se situent dans un local privé loué par l'association.

Espaces de travail : Le lieu se compose de 4 ateliers et 1 espace d'exposition dans un espace collectif d'environ 80 m².

Tarifs : 30 € par mois par artiste.

Durée de mise à disposition : 6 mois à 1 an, en fonction des besoins de chacun-e.

Mode d'attribution : réservé aux membres actifs de l'association.

Outils mis à disposition : 1 espace d'exposition.

Initiateur : Les artistes membres du collectif :
Audrey Martin, Colin Gril, Juliette
Bentahar-Souche, Jy Won, Lydia Rump, Margaux
Fontaine, Margaux Szymkowicz, Marine Chrétien.



Équipe : Les membres bénévoles du collectif.

Soutiens et partenaires : L'association développe une programmation hors-les-murs et est en réseau avec les Beaux-Arts de Nîmes, dont les étudiant-es sont régulièrement accueilli-es pour échanger autour des projets en cours. L'association travaille en bonne intelligence avec le réseau associatif local : le Centre d'Art Contemporain de Nîmes (CACN), Carré d'Art de Nîmes, ESBAN, Galerie Negpos... et travaille avec d'autres artists run space comme le houloc à Aubervilliers.

Financeurs : La Drac Occitanie, le Département du Gard et la Ville de Nîmes.

Modèle économique L'association fonctionne sur avec un budget annuel de 16 000 € financé grâce aux soutiens publics.

CONTACT
pamelartistrunspace@gmail.com
Instagram @pamelaartistrunspace

② Mobiliser des ressources budgétaires

En plus des subventions publiques, dispositifs de mécénat et/ou partenariats dédiés au soutien de la vie associative et à la création contemporaine de manière élargie, d'autres dispositifs peuvent soutenir le développement d'espaces de travail pour les artistes. Cette liste non-exhaustive vient compléter les exemples pré-cités.

Action Cœur de ville - Agence nationale pour la cohésion des territoires

Le plan national *Action cœur de ville* répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitant·es des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale, par exemple.

Élaboré en concertation avec les élu·es et les acteur·rices économiques des territoires, le plan *Action Cœur de ville* vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteur·rices du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Petites villes de demain - Agence nationale pour la cohésion des territoires

Piloté par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires et par ses délégué·es territoriaux·les, les préfet·es de département, le programme *Petites villes de demain* répond à plusieurs objectifs :

- ① Améliorer la qualité de vie des habitant·es des petites communes et territoires alentours ;
- ② Accompagner les collectivités dans des

trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique ;

- ③ Renforcer les moyens des élu·es pour bâtir et concrétiser des projets de territoires.

En plus du soutien à l'ingénierie de projet, les collectivités bénéficient du financement d'un poste de chef·e de projet à 75 % jusqu'en 2026 pour piloter le projet de territoire ainsi que de financements thématiques ciblés en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel - Direction régionale des affaires culturelles

Pour encourager l'émergence de projets artistiques, le ministère de la Culture accompagne les artistes grâce à des aides individuelles à l'installation d'atelier et d'achat de matériel dédié à la pratique artistique (matériel informatique, photographique, presse, four, etc.).

L'allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel vise à :

- ③ Permettre aux artistes de financer des travaux d'aménagement ou de construction de leur lieu de travail (atelier) ;

- ③ Permettre aux artistes de financer l'achat de matériel nécessaire à la bonne pratique de leur activité.

Inscrite dans la mission de soutien à la création et à la diffusion artistiques des services déconcentrés, cette aide permet aux artistes professionnel·les de financer les travaux d'aménagement de leur atelier de travail ou l'acquisition de matériel nécessaire à leur pratique.

CONTACT

Jean-Christophe Royoux

Conseiller pour les arts plastiques

jean-christophe.royoux@culture.gouv.fr

02 38 78 85 18

Fondation de France

Démocratisation, soutien à la création, diffusion, préservation du patrimoine...

La culture est la troisième cause de la Fondation de France avec 250 fondations abritées qui s'engagent dans ce domaine.

En 2024, plus de 1 300 artistes ou projets ont été soutenu-es pour un montant de 25 millions d'euros.

Soutenir les démarches de professionnalisation des artistes est essentiel afin de favoriser leur autonomie. Plus de 250 artistes sont soutenu-es chaque année par des bourses et prix remis par les fondations abritées.

Au-delà des bourses et prix qui récompensent des parcours individuels, un accompagnement plus global est apporté aux artistes émergent-es : formation, résidences, aide à la production, mise en réseau, etc.

Enfin, pour valoriser la création contemporaine, de nombreuses fondations abritées soutiennent la création et la diffusion de grandes productions.

Programmes européens gérés par la Région Centre-Val de Loire

En tant que Région métropolitaine dite en transition, le Centre-Val de Loire est éligible à un soutien européen (FEDER, FSE+) au titre de la politique de cohésion de l'Union Européenne sur la période de programmation 2021-2027.

La stratégie régionale européenne est bâtie autour de deux piliers.

FEDER : Le fonds européen de développement régional a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

FSE+ : Le fonds social européen a pour vocation d'aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et d'offrir des perspectives professionnelles équitables à tous les citoyens de l'Union Européenne.

La Région mobilise quatre objectifs stratégiques (OS1, OS2, OS4, OS5) de l'Union Européenne et détermine sept priorités d'intervention afin de répondre au triple défi suivant :

- ③ Renforcer la compétitivité, l'innovation régionale et la transition numérique ;
- ③ Accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique ;
- ③ Renforcer la cohésion et l'attractivité territoriale.

CONTACT

Direction Europe et Internationale
ext-europe@centrevallodeloire.fr

<https://www.europeocentre-valdeloire.eu/preparer-votre-demande-de-financement/demarche-feder-fse/>



③ Ressource juridique

Les conventionnements entre collectivités, bailleurs privés et structures associatives peuvent prendre autant de formes qu'il existe de projets. Ci-dessous, un type de contrat, autre que le bail, pouvant être utilisé dans la relation avec un-e propriétaire privé-e.

Le commodat - contrat de prêt à usage

Le contrat de prêt à usage, connu également sous le nom de commodat, se définit légalement comme un contrat entre deux parties où l'une livre une chose à l'autre afin que cette dernière s'en serve.

Le preneur à bail, qui emprunte donc la chose et l'exploite, s'engage à la rendre dans le même état après s'en être servi.

Ainsi, il permet au propriétaire d'un immeuble, d'un local, d'une maison, d'un appartement ou de tout autre bien immobilier de prêter celui-ci gracieusement pour son usage.

Retrouver plus de ressources et d'exemples de modalités de mise en œuvre sur le Padlet dédié !

④ Bibliographie

L'offre et la demande d'arts visuels en Grand Est
Un diagnostic sociologique
Isabelle Mayaud et Laurent Jean-Pierre · 2019

Guide du foncier culturel La Main, Foncièrement culturelle · 2024

Soutenu par le Ministère de la Culture, le Guide du foncier culturel est un outil à destination des lieux intermédiaires et tiers-lieux culturels qui s'engagent dans la pérennisation de leur bâtiment, ainsi que des collectivités territoriales. Il présente les enjeux et les leviers sur lesquels les acteurs·ices culturel·les et les collectivités peuvent s'appuyer.

Multi-entrées, il se compose d'outils, de fiches pratiques et d'illustrations pédagogiques mobilisables en fonction des questions que se posent les lieux : éléments de négociation avec les financeurs et les collectivités territoriales, outils de mise en récit, ingénierie pour la transition écologique du bâtiment, structuration juridique de la propriété foncière.

Lieux en commun : des outils et des espaces de travail pour les arts visuels Isabelle Mayaud · 2019

À l'origine de cette enquête, il y a une volonté politique d'explorer divers lieux de travail, inégalement connus, qui se caractérisent par la mise en partage d'équipements et d'outils de production dans le domaine des arts visuels en France.

Initiée par la Direction Générale de la Création Artistique du ministère de la Culture et également soutenue par la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens, cette étude poursuit un double objectif heuristique et opérationnel.

Elle vise à apporter des éléments de connaissance relatifs aux espaces de production mutualisés, afin de permettre aux pouvoirs publics d'agir utilement en formalisant des propositions d'accompagnement et de soutien à ces lieux.

Entre le mois de juillet 2017 et l'automne 2018, dans le cadre d'un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts visuels (SODAVI), à l'initiative de la Drac Grand Est et des trois réseaux territoriaux d'art contemporain en Grand Est (Versant Est, LoRA, Bulles) et après une concertation et une consultation élargies avec les acteurs et les actrices du monde de l'art en région Grand Est, une enquête sociologique portant à la fois sur les artistes et les structures employant des artistes dans la région a été conçue et mise en œuvre.

Artistes et espace rural : l'émergence d'une dynamique créative Claire Delfosse et Pierre-Marie Georges · 2013

Le rôle des artistes, dans des territoires ruraux encore marqués par les succès de « l'évidence patrimoniale », est rarement identifié comme le marqueur d'une possible économie culturelle, trop souvent associée à la ville.

Pourtant, la place occupée par les artistes à la campagne évolue en synergie avec des constructions territoriales tout en se confrontant aux caractéristiques inhérentes aux espaces ruraux : faible densité et absence d'équipement.

Une place complexe qui interroge les formes particulières de l'économie créative en milieu rural.

Étude sur les lieux de travail, individuels et collectifs, des artistes plasticiens en Pays de la Loire AMAC, agence spécialisée en art contemporain, Nantes/ Paris · 2011

Suite aux différentes réunions du groupe de travail arts visuels entre septembre 2009 et juin 2010 dans le cadre de la conférence régionale consultative de la culture, le manque de lieux de travail des artistes plasticien·nes a été mis particulièrement en avant.

C'est dans ce contexte que la Région Pays de la Loire a souhaité la réalisation d'une étude portant sur cette question, mais aussi sur l'existence de dispositifs, publics ou privés, susceptibles de répondre à ce besoin.

Créé en 2018, devenir·art – réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire, fédère l'ensemble des professionnel·les du secteur en région. Il rassemble et représente des personnes morales et physiques, qui œuvrent dans le champ des arts visuels ou portent un intérêt pour ses enjeux, pour parvenir à leur meilleure prise en compte dans les politiques publiques.

devenir·art travaille à la structuration et au développement du secteur des arts visuels en région. À partir de l'engagement de ses membres, qui se matérialise dans des groupes de travail, ses actions, implantées sur les territoires, visent à favoriser l'interconnaissance et les dialogues intra/intersectoriels. Outil ressource, il diffuse de l'information professionnelle en veillant au respect des bonnes pratiques et aux intérêts des acteur·rices qui composent son écosystème.

Représentant du secteur, devenir·art rend visibles les artistes et leurs productions, les structures et leurs programmations, auprès des publics de la région et au-delà. Le réseau s'attache à diffuser et à valoriser la diversité des pratiques artistiques de ses membres en stimulant les coopérations et en rendant accessibles leurs projets à tou·tes.

Coordination générale
06 24 51 21 28
coordination@devenir.art

Coopération et visibilité
06.27.66.25.66
cooperation@devenir.art

devenir·art reçoit le soutien de la Drac, de la Région Centre-Val de Loire, de l'agglomération de Bourges Plus et des villes de Tours, Orléans et Bourges.



BOURGES

devenir·art est membre de Métiers Culture, de la FRAAP - Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens, du CIPAC - Fédération des professionnels de l'art contemporain et du Collectif HF+ Centre-Val de Loire.



Fédération
des professionnels
de l'art
contemporain





réseau
des arts visuels
en Centre-Val de Loire